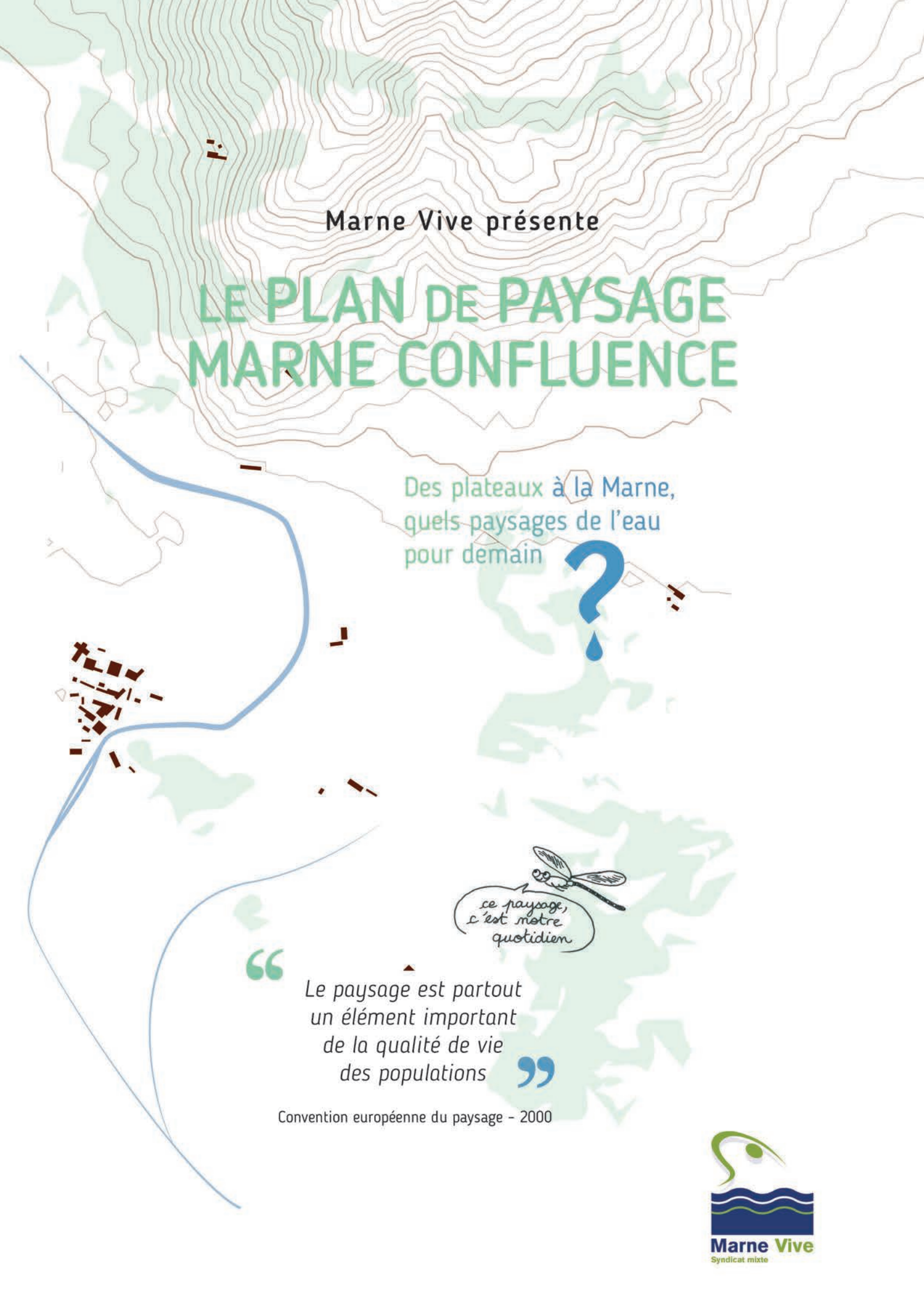




Marne Vive présente

LE PLAN DE PAYSAGE MARNE CONFLUENCE

Des plateaux à la Marne,
quels paysages de l'eau
pour demain



“

Le paysage est partout
un élément important
de la qualité de vie
des populations

”

Convention européenne du paysage - 2000



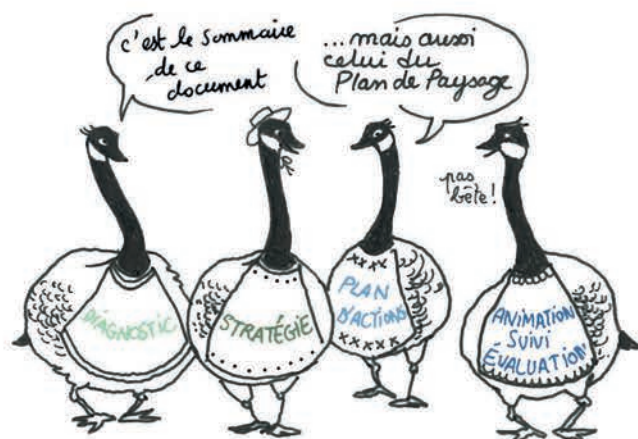
LE PLAN DE PAYSAGE MARNE CONFLUENCE

« **Paysage** » désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

Article 1 de la Convention Européenne du Paysage, du 20 octobre 2000

Le Plan de Paysage Marne Confluence, porté par la stratégie du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, propose une vision à la fois globale et « sur-mesure » de ses paysages de l'eau (VOIR PAGE 6). À l'usage des ambassadeurs du « réflexe paysage » (VOIR PAGE 4), le document que vous ouvrez présente l'essentiel du Plan de Paysage et de sa co-construction avec les acteurs du territoire.

Réalisé en 4 étapes, la couleur des gouttes vous permet de vous repérer dans le processus du Plan de Paysage.



Après deux années de visites de terrain, d'ateliers et d'élaboration collective, le Plan de Paysage se décline en différents supports :

- 3 documents, rapports d'étude issus des 4 étapes :
 - Diagnostic partagé, étape 1
 - Stratégie et plan d'actions, étapes 2 et 3
 - Dispositif d'animation, de suivi et d'évaluation, étape 4
- Un film « Paysages en partage »
- Le présent document.

Pour découvrir l'intégralité des documents réalisés, rendez-vous sur le site du SAGE Marne Confluence : www.sage-marne-confluence.fr/

Pour participer à la mise en œuvre du Plan de Paysage, vous pouvez contacter le Syndicat Marne Vive 01 45 11 65 72



Mot du Président

En 2015, alors que la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence vient d'approuver sa stratégie – « Un engagement pour faire de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire » – le Syndicat Marne Vive, porteur du SAGE, est désigné lauréat de l'appel à projets national « Plans de Paysage » : une première à l'échelle d'un SAGE.

Élaborer un Plan de Paysage, c'est offrir une occasion de dialoguer autour de la place des paysages liés à l'eau et faire émerger une culture commune. Il ne s'agit pas de parler d'ingénierie, de technique, mais de ressenti, de perceptions, de qualité des espaces, du cadre de vie. C'est alors que les barrières entre les groupes d'acteurs tombent et que commence à se construire une vision partagée.

Pour construire le Plan de Paysage Marne Confluence, tous les acteurs qui organisent et vivent l'espace sur notre territoire ont été invités à se rassembler pour redonner une visibilité à l'eau et la placer au cœur des projets.

L'eau ne doit pas être une variable d'ajustement. Dans le cadre du développement de notre territoire, il faut penser nos villes avec l'eau. Le Plan de Paysage a ainsi vocation à devenir le catalyseur de notre action pour redessiner les paysages en valorisant l'eau comme une richesse à l'origine de multiples bénéfices pour l'homme – espaces de ressourcement, rafraîchissement des villes, accueil de biodiversité, amélioration de la résilience.

Forts de cette approche originale des projets et des territoires, de nouveaux partenariats se mettent en place. Le Plan de Paysage est le point de départ de nouvelles modalités de travail entre structures et entre acteurs.

À chacun d'entre nous, à travers nos pratiques et nos initiatives, de devenir des ambassadeurs enthousiastes et convaincus du « réflexe paysage ».

Laissez-vous guider par le « petit peuple de la Marne »...



Sylvain BERRIOS

Président de la Commission locale de l'eau
Maire de Saint-Maur-des-Fossés



Le Plan de Paysage co-construit avec les acteurs du territoire Marne Confluence

**AVOIR
LE "REFLEXE
PAYSAGE"**
↓
c'est garder
toujours à l'esprit
les points de
vigilance
soulignés par
l'approche
paysagère

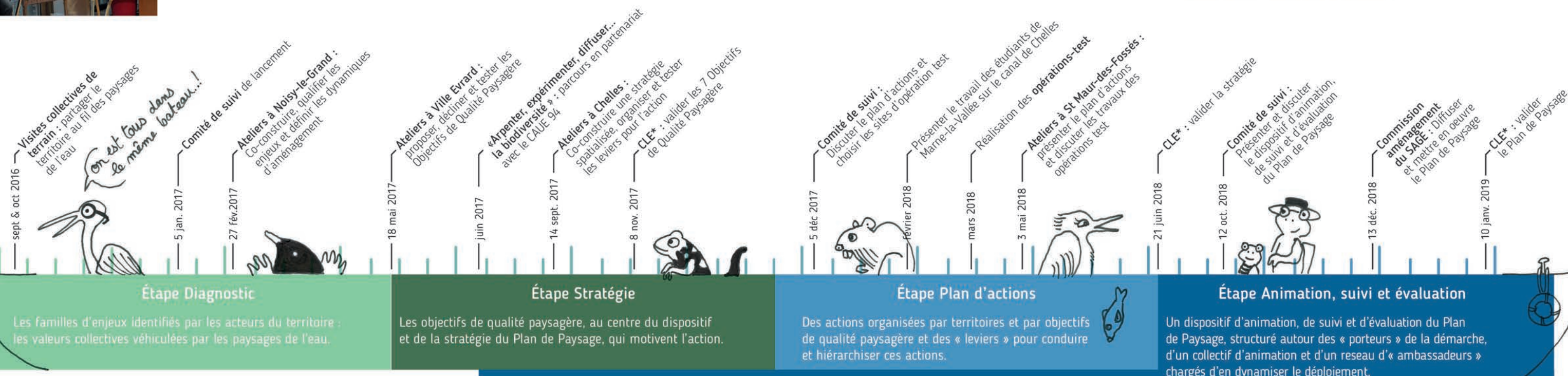
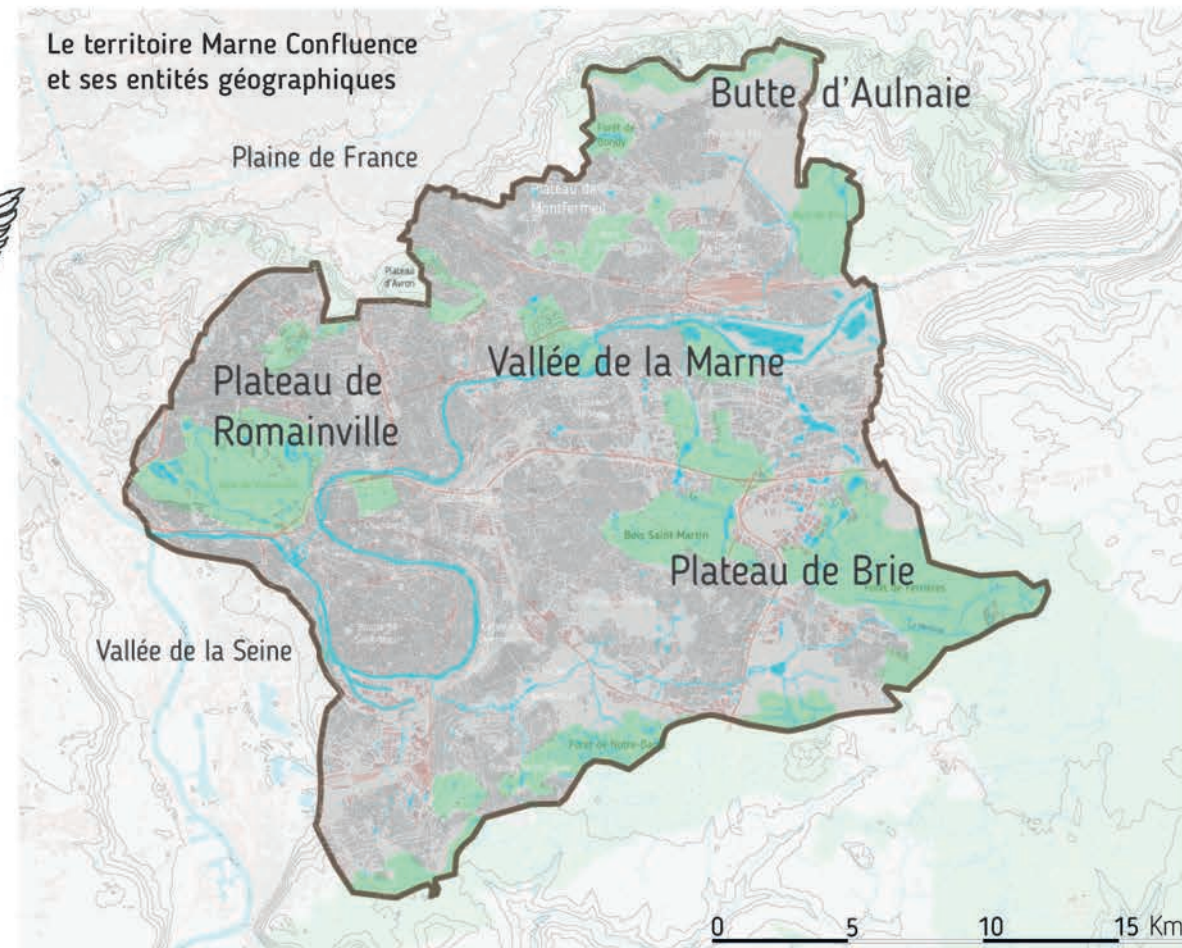
Porté par la stratégie du SAGE, le syndicat
Marne Vive a lancé la fabrication du Plan de
Paysage Marne Confluence :

- pour améliorer la prise en compte des paysages
de l'eau et des objectifs du SAGE dans le territoire ;
- pour se doter d'une méthode et d'outils qui installent
et mettent en œuvre le « réflexe paysage » le plus tôt
possible dans les processus d'aménagement
(concertation, planification, projets...).

*L'approche paysagère, c'est un regard transversal,
c'est penser l'action autrement, avec le territoire.*

*Original
ce Plan de
Paysage : il
se cale sur
le bassin
versant de la
Marne ...*

*... c'est le
territoire
du SAGE*



4 étapes de construction du Plan de Paysage

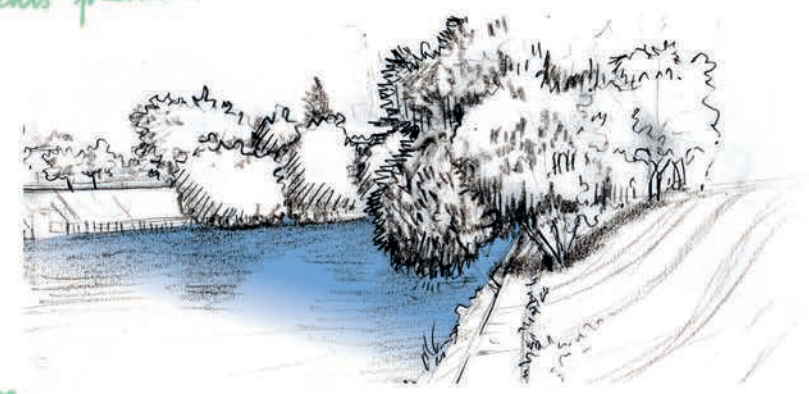


La diversité des paysages de l'eau au cœur des enjeux exprimés par le territoire

Pour en savoir plus sur les enjeux, RDV dans le document DIAGNOSTIC PARTAGE du Plan de Paysage, chapitre :



ruisselllements pluviaux



gestion intégrée des eaux pluviales

ouvrages

luxibilité - visibilité

respiration

pérennité

convivialité

points de vue

sauvegarder notre patrimoine

continuités

dynamique

étendue

résilience

rues oubliées

bruit de l'eau...

évasion

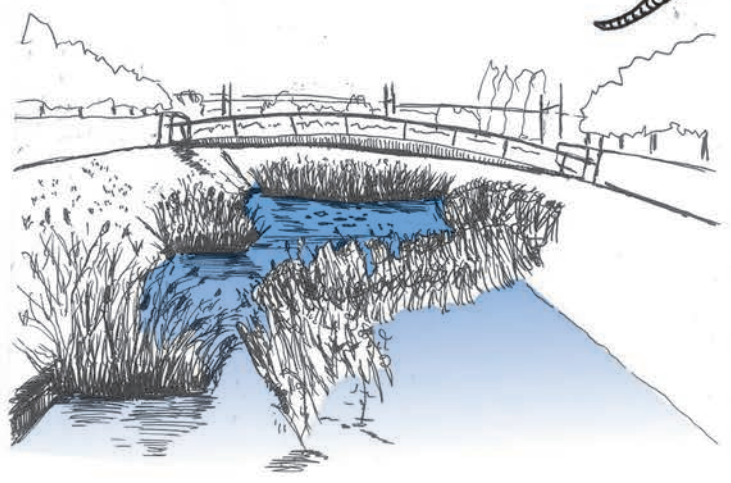
ressourcement

jouir de l'espace vital

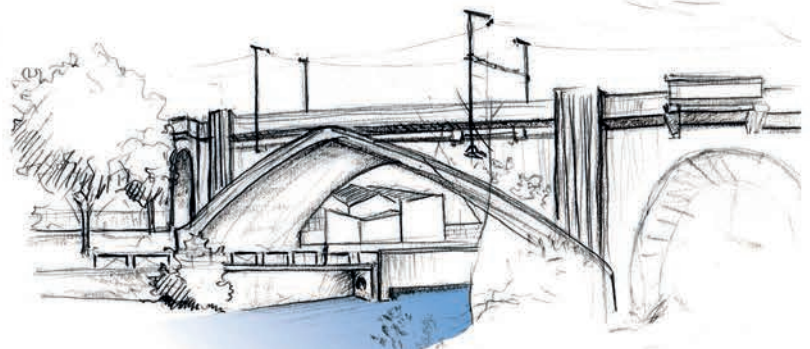
fraîcheur

mémoire des lieux

multifonctionnalité



fréquentation - accessibilité



cycle de l'eau

biodiversité

baignade

nature urbaine

circuler

lumière

proximité de la nature

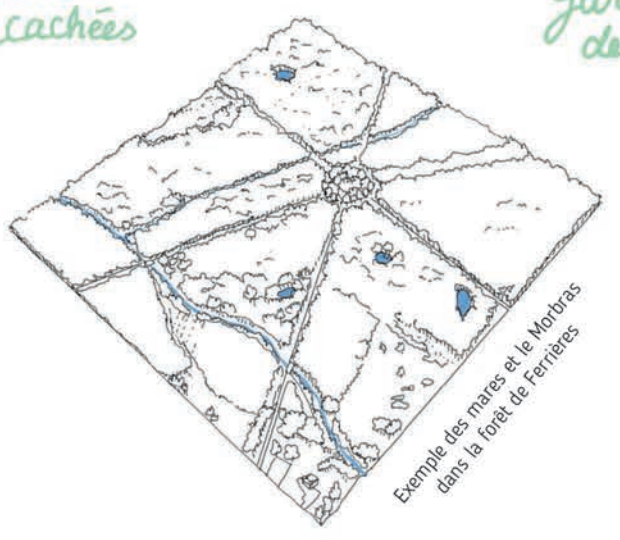
bateaux

voyage aménités

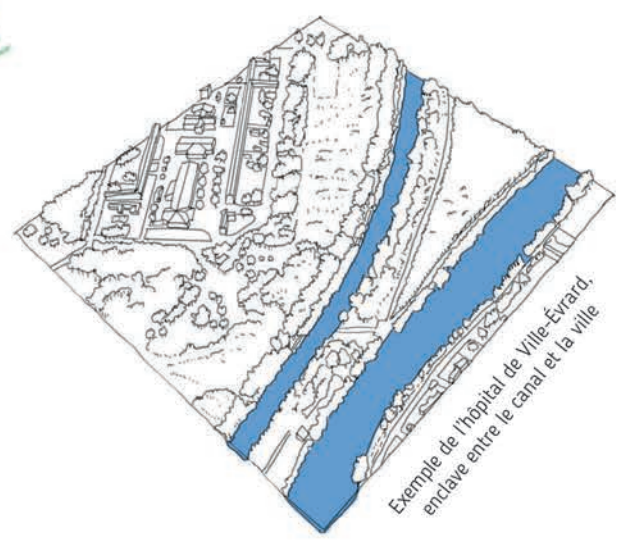
paysages en mouvement

jardins de pluie

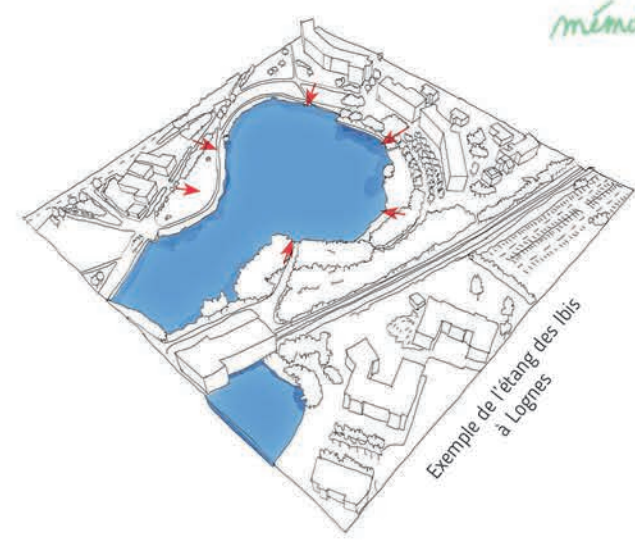
des mares cachées



Exemple des mares et le Morbras dans la forêt de Ferrières



Exemple de l'hôpital de Ville-Evrard, enclavé entre le canal et la ville



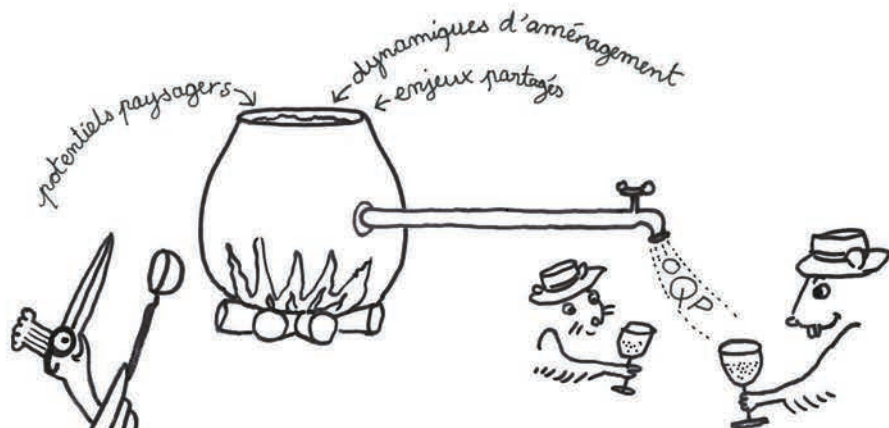
Exemple de l'étang des Bois à Lognes



Exemple de la Charteraine entre Chelles et Le Pin



Les Objectifs de Qualité Paysagère selon les secteurs de potentiels paysagers



Une stratégie paysagère au service de la stratégie du SAGE

Le SAGE Marne Confluence porte l'ambition de faire de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire. C'est un SAGE « passeur de frontières » entre les mondes de l'eau et de l'aménagement.

La stratégie du SAGE Marne Confluence prévoit de doter les acteurs de l'eau et du développement, d'un référentiel commun dont l'entrée privilégiée est l'approche paysagère.

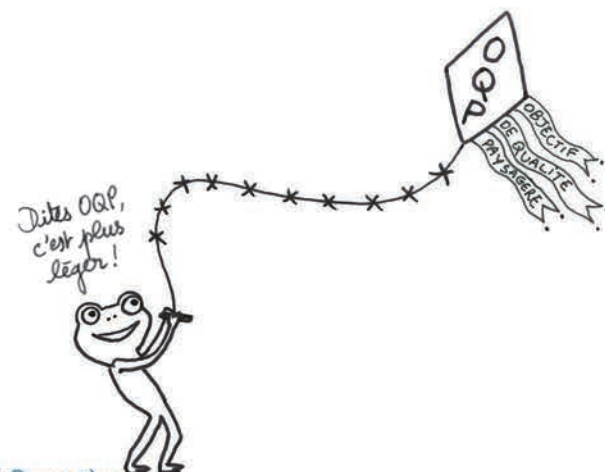
Le Plan de Paysage constitue ce référentiel dont la stratégie permet d'orienter l'action en faveur de nouveaux espaces collectifs partagés liés à l'eau.



Une stratégie au service du plan d'actions et lisible pour tous

Le caractère très contrasté de la situation des enjeux à traiter selon les territoires considérés, a conduit au choix d'établir un Plan de Paysage structuré par grands secteurs paysagers, dont le potentiel paysager s'exprime différemment.

La stratégie du Plan de Paysage est destinée à la mise en oeuvre du plan d'actions selon les objectifs de qualité paysagère. Elle est formulée de façon à ce que les maîtres d'ouvrage et les acteurs comprennent ce que le Plan de Paysage attend d'eux dans les documents d'urbanisme, les projets d'aménagement, les actions qu'ils mènent dans chaque secteur.



3 éclairages sur ce que désignent les objectifs de qualité paysagère

“ **Objectif de Qualité Paysagère** désigne la formulation, par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. ”

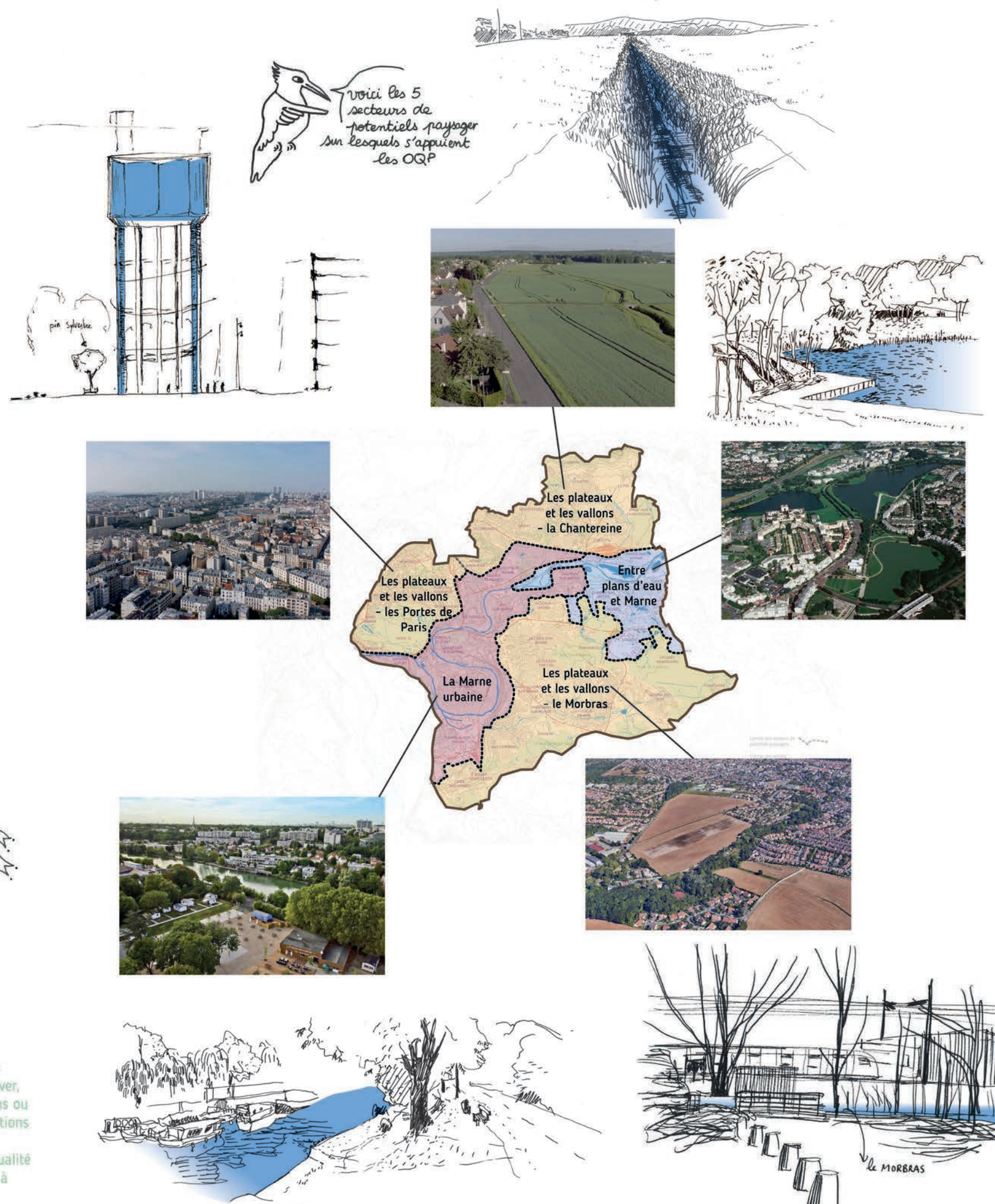
Convention Européenne des paysages, 2000

“ **Les Objectifs de Qualité Paysagère** constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Ils permettent d'orienter la définition et la mise en oeuvre ultérieure des projets de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leurs sont attribuées. [...] ”

Notice de la Loi ALUR, 2014

“ **Les Objectifs de Qualité Paysagère** [...] désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale. ”

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, 2016





Une stratégie pour orienter l'action

Pour en savoir plus sur la stratégie, RDV dans le document STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS du Plan de Paysage, chapitre :

Pensez à inscrire les OQP dans vos documents de planification.

Secteur « Les plateaux et vallons »

OQP 3 Valoriser la présence des affluents et des confluences

OQP 4 Préserver et recréer des lieux de nature conviviaux et ressourçants, favorisant l'accueil et le ralentissement de l'eau

OQP 5 Réinvestir la présence et la mémoire de l'eau pour son rôle structurant et identitaire dans le territoire (rus et rivières, milieux humides, sources et fontaines, ouvrages techniques et patrimoniaux)

OQP 6 S'appuyer sur l'appropriation sociale des plans d'eau, pour maintenir voire développer toutes les fonctions liées à l'eau (hydrauliques, écologiques et d'usages)

Les plateaux et les vallons - les Portes de Paris

Les plateaux et les vallons - la Chanteraine

OQP 3
OQP 4
OQP 5
OQP 6

Entre plans d'eau et Marne

OQP 3
OQP 4
OQP 6
OQP 7

Les plateaux et les vallons - le Morbras

OQP 3
OQP 4
OQP 5
OQP 6

La Marne urbaine

Secteur « La Marne urbaine »

OQP 1 Créer/renforcer des liens et des espaces partagés à partir des patrimoines des bords de Marne et de ses bras

OQP 2 Reconquérir les berges aménagées pour valoriser les fluctuations de la Marne

OQP 3 Valoriser la présence des affluents, des bras et des confluences

OQP 4 Préserver et recréer des lieux de nature conviviaux et ressourçants, favorisant l'accueil et le ralentissement de l'eau

Secteur « Entre plans d'eau et Marne »

OQP 3 Valoriser la présence des affluents, du canal et des confluences

OQP 4 Préserver et recréer des lieux de nature conviviaux et ressourçants, favorisant l'accueil et le ralentissement de l'eau

OQP 6 S'appuyer sur l'appropriation sociale des plans d'eau, des bords de Marne et du canal pour maintenir voire développer toutes les fonctions liées à l'eau (hydrauliques, écologiques et d'usages)

OQP 7 Consolider le patrimoine naturel du lit majeur de la Marne et son appropriation sociale

un lieu à plusieurs utilités

c'est la multifonctionnalité des espaces

les traces de l'eau vont nous guider pour l'aménagement de ce secteur

on se sent bien quand on s'approche de l'eau ...

ça donne envie de préserver sa qualité paysagère ...

... quand on joue dans l'eau !

des aménagements de qualité, en hautes eaux et en basses eaux

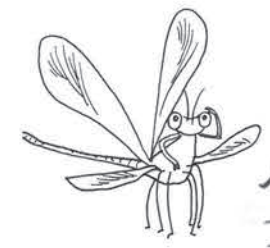


Un plan d'actions pour concrétiser le Plan de Paysage et stimuler sa mise en œuvre opérationnelle



Il nous aide à penser, concevoir & mettre en œuvre nos projets, collectivement.

- Le plan d'actions constitue un « pense-bête » pour rendre opérationnel le Plan de Paysage : il pose les bonnes questions pour donner du sens à l'action de chacun. Il invite aussi à décloisonner tout au long des processus d'aménagement.



Les bonnes questions ?

- les échelles de temps
- les échelles spatiales
- la coopération entre les territoires
- la multifonctionnalité
- la qualité urbaine, écologique, paysagère

- C'est le plan d'actions qui guide la réflexion, grâce à ses différentes actions, organisées par objectifs de qualité paysagère, eux-mêmes spatialisés par secteurs.



- Avec l'appui du plan d'actions les propositions sont pensées « sur-mesure ».

Double page type extraite du plan d'actions

La parenté avec des dispositions du SAGE Marne Confluence est indiquée s'il y a lieu.

Les actions sont regroupées par types d'actions, qui sont également des objectifs opérationnels.

En face de chaque action sont indiquées la(les) famille(s) de levier(s) à actionner pour la mise en œuvre de cette action, rappelant la dimension stratégique du Plan de Paysage.

5.1 Re-marquer les vallons et vallées

- 72 Identifier, protéger et restaurer les continuités écologiques et de cheminement, en reliant les réservoirs de biodiversité et de nature conviviale
- 73 Identifier les possibilités et aménager des accès et des franchissements des rus
- 74 Réglementer le rapport des nouveaux aménagements avec les petites rivières dans le respect de leurs présences (charte paysagère)
- 75 Désenclaver les rus lors de la rénovation des espaces publics dans les quartiers résidentiels
- 76 Réhabiliter et entretenir les sources et le réseau hydraulique des rus
- 77 Identifier les potentiels points de vue permettant la lisibilité géographique du territoire grâce au réseau hydrographique et aux entités géographiques
- 78 Sensibiliser les acteurs et habitants du territoire à leurs paysages quotidiens permettant une compréhension des enjeux liés à la gestion de l'eau

5.2 Valoriser le cycle de l'eau et de son cheminement

- 79 Étudier les potentiels tronçons de ruisseau à ciel ouvert "renaturable" pour redonner un fonctionnement hydro-morphologique et écologique vertueux aux rus
- 80 Étudier les potentiels d'aménagement d'espaces publics et/ou partagés récréatifs entourant les rus dans les quartiers urbanisés
- 81 Former et encourager les privés entreprenant une gestion respectueuse des rus et cours d'eau
- 82 Déconnecter en priorité les quartiers d'habitation près des rus et infiltrer pour alimenter le cours d'eau
- 83 Donner une lisibilité aux ouvrages techniques liés à l'eau et en expliquer le fonctionnement aux populations
- 84 Utiliser le tracé des cours d'eau qui franchissent les infrastructures pour rétablir les trames vertes et bleues (aménagement d'ouvrages sous voirie)
- 85 Étudier les opportunités de financement afin de prioriser le travail à envisager sur certains rus

5.3 Signifier le cycle de l'eau et l'eau invisible ou disparue

- 86 Créer une carte interactive autour de l'eau, de sa mémoire et de ses paysages (SMAH métropolitain)
- 87 Créer des itinéraires historiques du patrimoine liés à l'eau (fontaines, rus, sources)
- 88 Garder la trace de l'eau invisible ou disparue dans les aménagements
- 89 Inventorier et inscrire les traces anciennes dans les documents d'urbanisme

5.4 Inscrire le réseau artificiel du Bois de Vincennes dans un fonctionnement écologique et hydrologique vertueux

- 89 Accompagner et encourager la réhabilitation des trames d'eau artificielles historiques dans une optique écologique vertueuse
- 90 Accompagner et encourager la déconnexion des espaces imperméables du Bois vers des lieux d'infiltration renforçant le rôle d'îlot de fraîcheurs de la masse boisée et le cycle naturel de l'eau et ainsi éviter l'occurrence de l'utilisation des déversoirs d'orage

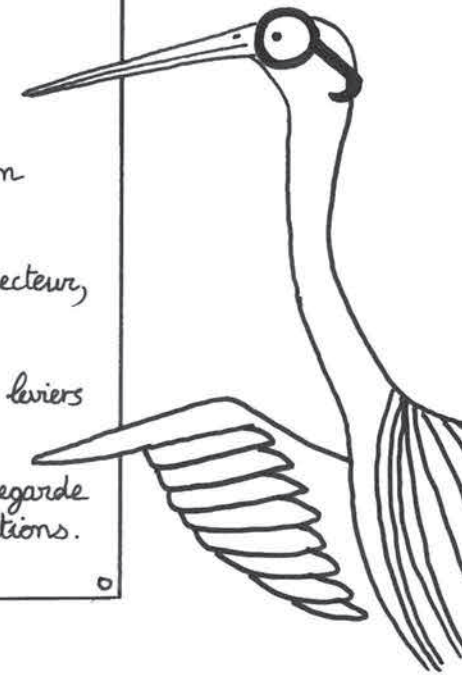


Le sigle vigilance concerne des actions dont la mise en œuvre fait appel à des leviers identifiés comme essentiels mais difficiles à activer

Le Plan d'Actions

mode d'emploi

- Je vis, je travaille ou j'ai un projet dans l'un des secteurs du territoire.
- Je repère un ou plusieurs OQP associés à ce secteur, qui correspondent à mon projet.
- Je regarde les actions qui pourront m'aider et les leviers proposés pour les mettre en œuvre.
- Pour m'inspirer ou voir un exemple, je regarde les cas concrets qui parfois illustrent les actions.

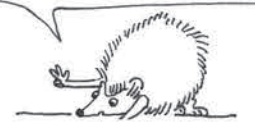


Pour en savoir plus sur le plan d'actions RDV dans le document STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS du Plan de Paysage, chapitre :



Quelques initiatives en écho sur le territoire évoquées par les participants au fil de la démarche

On a ici trois types d'illustrations concrètes des actions de la page de gauche



A les initiatives

QUELQUES INITIATIVES EN ÉCHO SUR LE TERRITOIRE ÉVOQUÉES PAR LES PARTICIPANTS AU FIL DE LA DÉMARCHE

- 72, 75 & 78 : Mise en place d'une approche pédagogique autour du cycle de l'eau et de son chemin au niveau de l'étang du Coq à Roissy-en-Brie (SMAH). Sensibilisation au moyen de panneaux suivant un parcours pédagogique.
- 76 : Gestion durable et à ciel ouvert des eaux pluviales (SMAH) : Création de points de mesure de débit autour de l'étang du Coq à Roissy-en-Brie.
- 77 : Amélioration de la qualité paysagère et des usages grâce à la maîtrise des ruisseaux (SMAH) : Aménagement paysager, plantation, etc. autour de l'étang du Coq et utilisation de la ressource en eau présente sur place pour alimenter les aménagements.
- 77 & 78 : Aménagement de cheminement doux pour relier le centre ville de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault à l'étang du Coq et au Ru de Morbras (SMAH) : Création le long d'un franchissement (passerelles et pontons) au-dessus du Morbras à proximité du Bois des Bœufes (sur des parcelles communales).
- 78 : Création d'un franchissement (passerelles + vases) entre Pontault-Combault et la Queue en Brie au niveau de la rue des Tourterelles et de l'allée de la Fontaine (SMAH).
- 79 : Libération des infrastructures du Ru et de ses affluents, lui permettant de retrouver un fonctionnement naturel.
- 80 : Restauration de la zone humide du Bois Madame et du ru des Pivoines (Ville de Chelles - SGA).
- 81 : NPIRU de la Haine Griseille et aménagement de la ZAC de la Charnière, quartier de la Haine Griseille à Boissy-Saint-Léger (SADEVA, Ville de Boissy-Saint-Léger). Avant-Projet Urbanisme validé le 30 janvier 2023. Nature d'usage : urbanisme, agriculture, loisirs, sport, etc. (Bourges).
- 82 : Élargissement et aménagement de l'entree des berges pavillonnaires du Morbras à Pontault-Combault, grâce à des rétrocessions longilignes (SMAH, Ville de Pontault-Combault). Aménagement des abords du Ru en faveur du Morbras pour créer des zones récréatives, aussi bien pour l'homme que pour l'ensemble des espèces vivantes.
- 83 : Participation à la programmation des aménagements urbains du Pré de la Longueille à Roissy-en-Brie, pour inciter les porteurs de projets à s'investir dans la restauration des cours d'eau (SMAH, SHV, CAPVA).
- 84 : Remise à ciel ouvert du Ru de la Longueille avant son embouchure dans l'étang du Coq et aménagement du franchissement sous la B021 (SMAH, CO 77).
- 85 : Étude globale du Morbras et de ses affluents en vue de restaurer l'hydrosystème Morbras (SMAH et Métropole du Grand Paris).

OPÉRATIONS-TEST ILLUSTRANT LES ACTIONS

- Opération-test « La rivière des Camées » et « Ru de Charentine » à Chelles illustrant les actions 75, 77, 78, 80, 82 et 84. Voir RI 3 et RI 4 ci-après.
- Opération-test « Quartier de la Haine Griseille » à Boissy-Saint-Léger illustrant les actions 82 et 83. Voir RI 6 ci-après.

Le secteur géographique concerné est rappelé ici

Ce numéro d'action renvoie à la page de gauche

L'état d'avancement de l'initiative est indiqué ici



les opérations-test (voir page suivante)



les partenariats noués avec les acteurs du territoire





Le plan d'actions testé sur des sites choisis du territoire



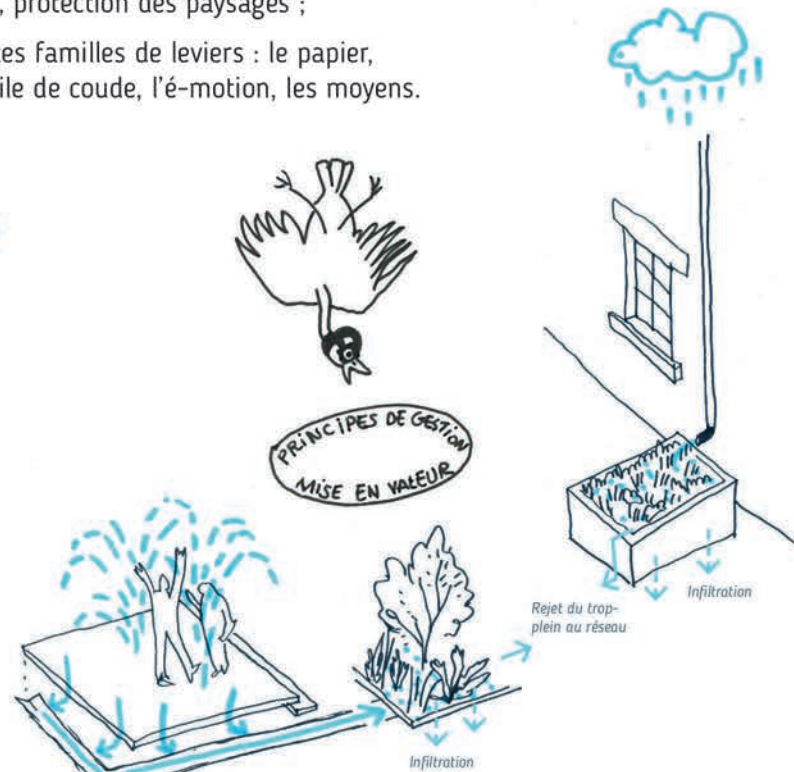
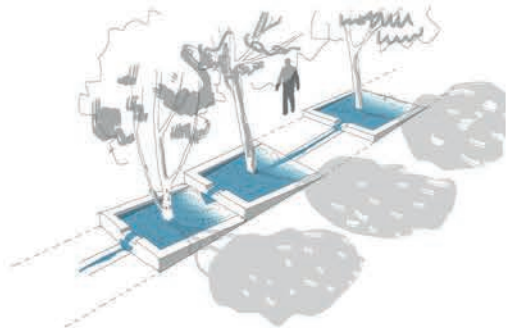
Le Plan de Paysage est un appui pour tous les acteurs du territoire, grâce à son plan d'actions qui se traduit selon les lieux :

- à différents moments du processus d'aménagement : planification, conception, réalisation ;
- à différents niveaux d'intervention : mise en valeur, aménagement, gestion, protection des paysages ;
- en actionnant différentes familles de leviers : le papier, la matière grise et l'huile de coude, l'é-motion, les moyens.

Voici quelques exemples concrets sur le territoire, qui illustrent le plan d'actions



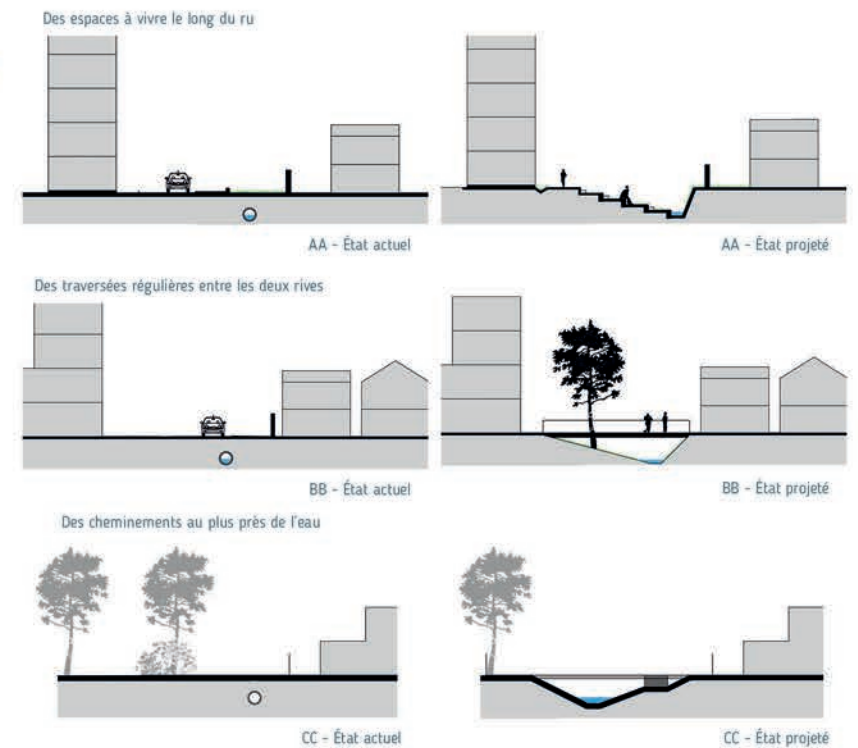
Action 94 du plan d'actions : « Intégrer la gestion des eaux pluviales aux aménagements de toute nature de manière visible et pédagogique. »
(Visuels extraits de l'opération-test Place Jacques Duclos à Montreuil)



Objectif opérationnel 3.1 du plan d'actions : « Faire des affluents visibles ou souterrains des opportunités de trame urbaine et de qualité de vie »
(Visuels extraits de l'opération-test Rivière des Dames à Chelles)

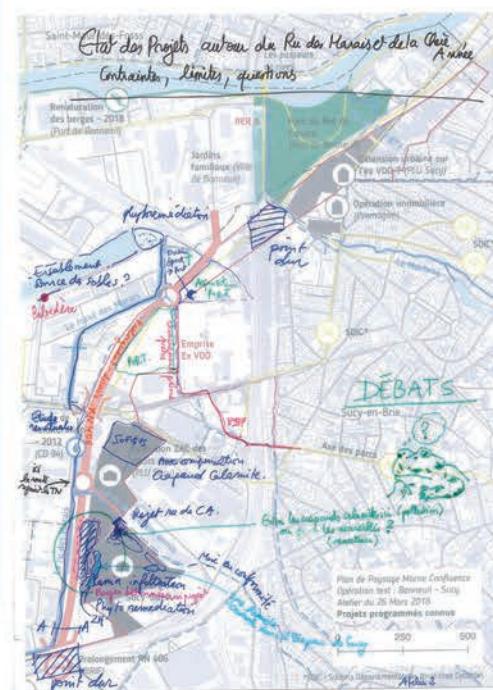


PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS



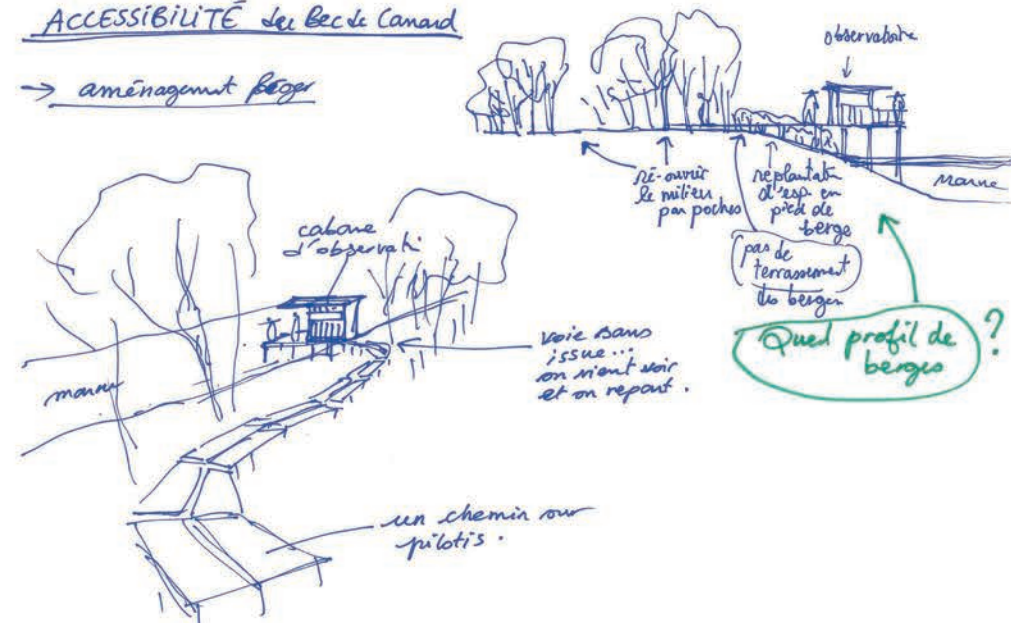
PROGRAMME PROCESSUS

Objectif opérationnel 4.3 du plan d'actions : « Articuler les compétences et les outils dans l'aménagement et la gestion des espaces publics et privés »
(Visuels extraits de l'opération-test Sucy-Bonneuil)

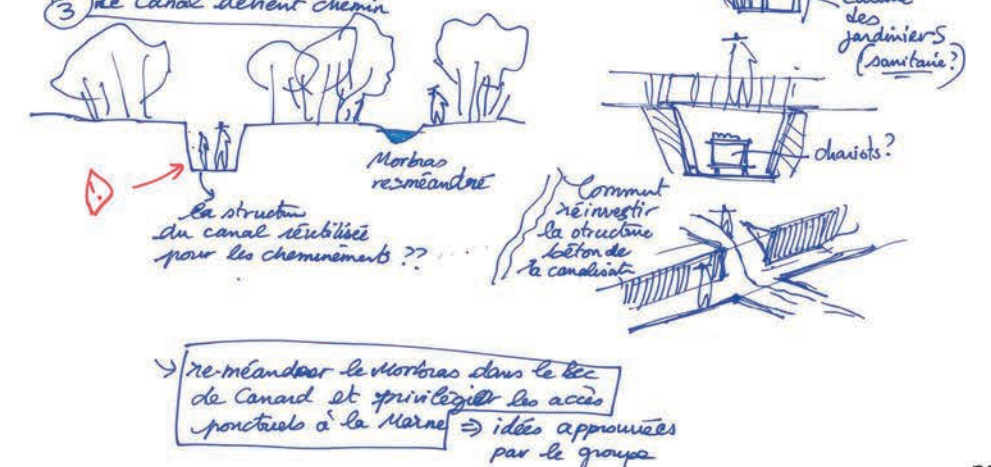


ACCESSIBILITÉ Le Bec de Canard

→ aménagement paysager



③ Le Canal devient chemin



re-méandre le Morne dans le bec de Canard et privilégier les accès piétons à la Marnie ⇒ idées approuvées par le groupe



Une organisation dynamique des acteurs pour faire vivre le Plan de Paysage

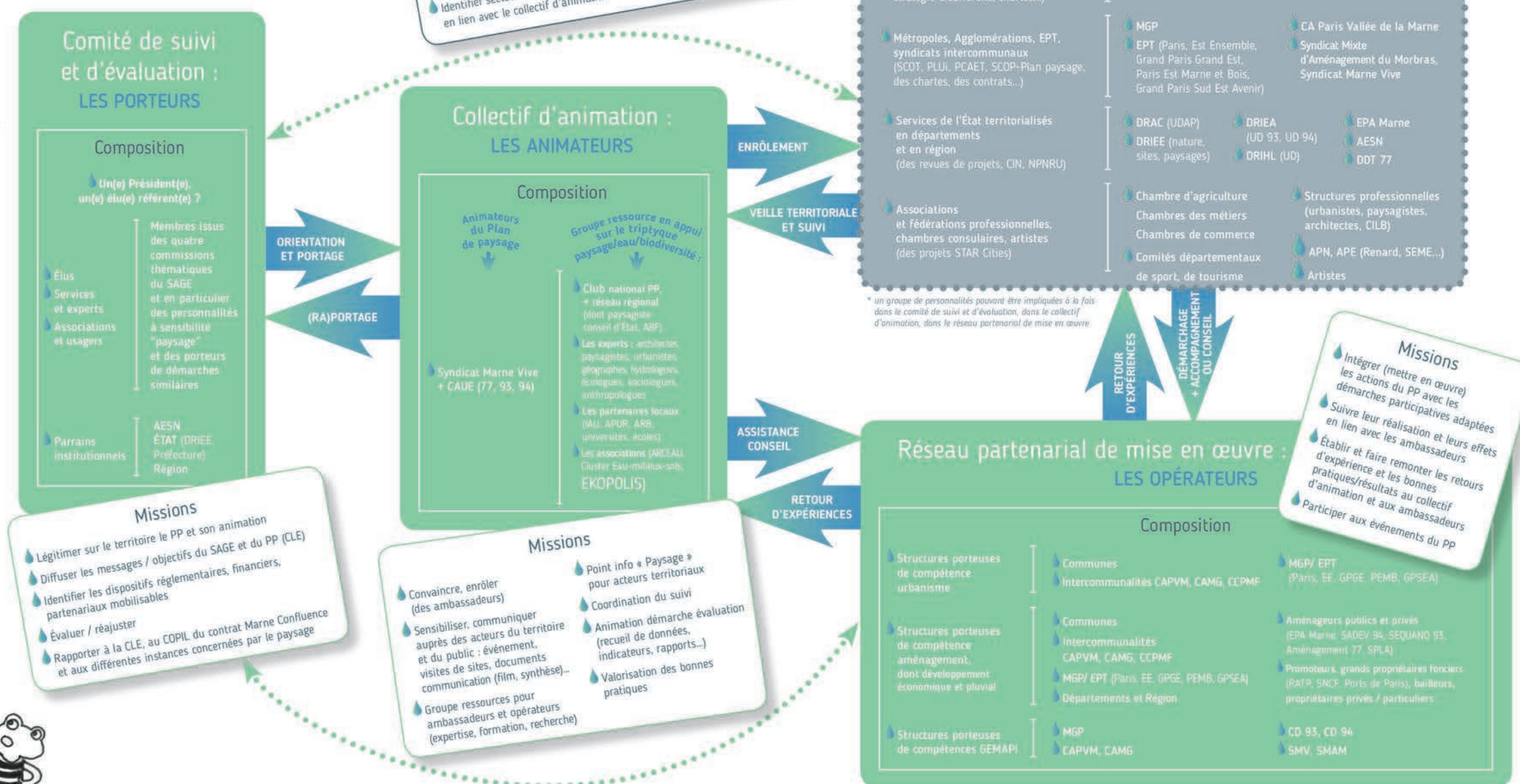
Pour se déployer et s'enrichir dans la durée, le Plan de Paysage nécessite de combiner :

- un portage politique et institutionnel qui le légitime ;
- une animation qui le promeut auprès des opérateurs qui le mettent en œuvre dans leurs initiatives et leurs projets ;
- des ambassadeurs, personnalités engagées qui en facilitent la diffusion et tissent le réseau des acteurs du Plan de Paysage.

Cette organisation, co-construite avec les acteurs du territoire est par essence évolutive. Elle s'enrichira au fur et à mesure du déploiement du Plan de Paysage.

NB : Ce schéma d'organisation co-construit avec les acteurs est évolutif. Il s'enrichira au fur et à mesure du déploiement du Plan de paysage

PORTAGE, ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PAYSAGE : SCHEMA D'ORGANISATION



L'idée, c'est de donner du sens au Plan de Paysage et de donner envie aux acteurs d'embarquer !



Pour en savoir plus sur l'organisation des acteurs, RDV dans le document DISPOSITIF D'ANIMATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION du Plan de Paysage



Si j'ai bien compris, s'organiser pour faire vivre le Plan de Paysage, c'est développer des actions spécifiques pour améliorer les paysages de l'eau...

... et surtout faire nos projets en faisant attention aux paysages de l'eau, pour faire vivre les OQP sur le territoire Marne Confluence.





Un dispositif et une ambition d'évaluation pour mesurer la progression

Évaluer le Plan de Paysage c'est chercher à connaître :

- son niveau de réalisation,
- la progression du réflexe paysage de l'eau,
- la progression de la qualité des paysages de l'eau.

L'évaluation au fil du temps vise à soutenir l'amélioration continue portée par la politique dynamique du Plan de Paysage.

Compte tenu de la complexité et du foisonnement du sujet, plusieurs outils de suivi et d'appréciation sont ainsi prévus, appuyés sur un jeu d'indicateurs adaptés.



"CE CHÂTEAU D'EAU EST DESAFFECTÉ, MAIS LES HABITANTS LE VOIENT COMME LE PHARE DU QUARTIER"

"Je ne connaisais pas ... en fait c'est sympa ici !"

"C'est dépayssant on est ailleurs"



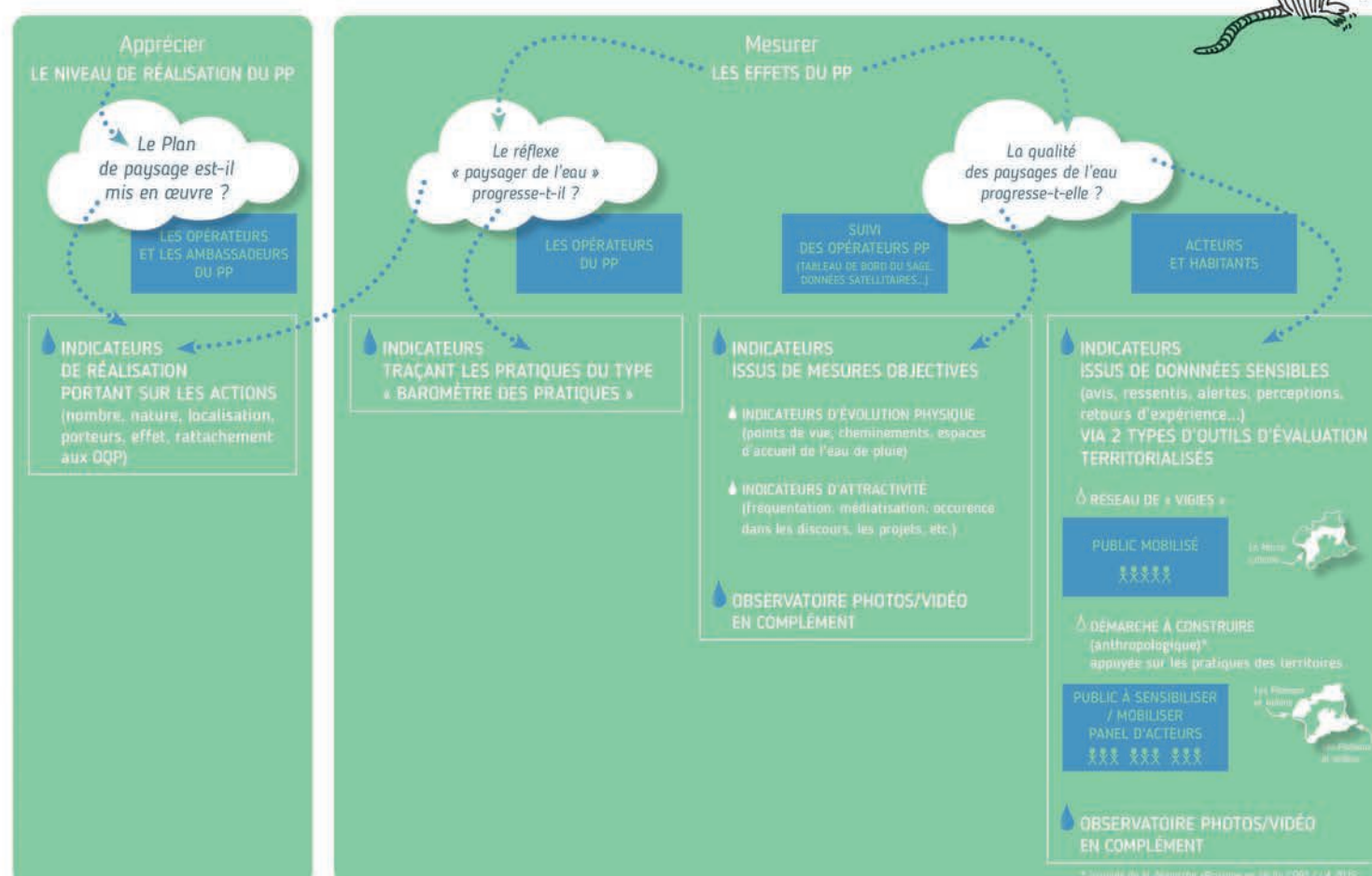
"QUAND ON EST DANS LA GARE RER ON EST AUSSI DANS LE PAYSAGE"

"LE PAYSAGE NE DEVRAIT PAS CONNAÎTRE DE LIMITES ADMINISTRATIVES ..."

“ Le paysage est avant-tout un milieu (...) dans lequel nous agissons, pensons, décidons, rêvons aussi.
Nous ne sommes pas seulement “dans” le paysage. Il est une dimension constitutive de notre existence sur terre. (...) Penser et agir avec le paysage c’est d’abord y être attentif, et y faire attention.”

Jean-Marc Besse, La nécessité du Paysage, novembre 2018

DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN DE PAYSAGE



"On évalue pour s'améliorer et non pour sanctionner !"



Penser à évaluer le Plan de Paysage dès le départ ...
Vaste ambition !!
mais ô combien nécessaire ...

... un rôle éminent qui légitime les porteurs.





« Une vue de mon paysage quotidien »

Contribution des participants
à l'atelier du 27 février 2017 à Noisy-le-Grand



Avec la participation
financière de :



Pour en savoir plus :

SAGE marne Confluence
<http://www.sage-marne-confluence.fr/>
Syndicat Marne Vive
01 45 11 65 72 - christophe.debarre@marne-vive.com



Groupement d'étude :

